

Questions orales

... le gouvernement conservateur se résigne honteusement à accepter le chômage et la faiblesse de l'économie du pays.

Selon moi, les propos tenus par le premier ministre aujourd'hui et par le ministre des Finances hier constituent une dérobade scandaleuse et une trahison sans nom des chômeurs. Nous venons de condamner la génération actuelle à être une génération qui a perdu tout espoir de trouver du travail.

LA POSITION DU GOUVERNEMENT

L'hon. James A. McGrath (Saint-Jean-Est): Le premier ministre pourrait-il nous dire si pour le gouvernement, l'objectif de la pleine relance économique s'accompagne du plein emploi, c'est-à-dire, à ses yeux, d'un taux de chômage de 8 p. 100? Est-ce là la position du gouvernement? Si tel est le cas, je tiens à lui dire que les Canadiens la trouvent absolument inacceptable.

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Madame le Président, le député déforme mes propos quand il prétend que je laisse ce soin à d'autres. J'ai simplement dit aux représentants de la presse qui me posaient la même question que le député, qu'ils pouvaient s'interroger sur ce qui va se passer dans sept ou huit ans d'ici, mais que nous étions préoccupés par la situation actuelle qui pose à quantité de Canadiens d'énormes difficultés.

Nous avons présenté un budget à la Chambre. Je ne m'étonne pas que l'opposition, incapable d'analyser le budget ou de formuler des critiques constructives, se préoccupe de la situation dans sept ou huit ans. Elle ferait mieux de contribuer à l'adoption du budget et à son amélioration dans la mesure du possible. Elle ferait mieux de s'occuper de l'immédiat et de rendre la situation la meilleure possible pour les Canadiens. Le reste peut attendre.

Le budget prévoit un certain nombre de mesures pour qu'à moyen terme le déficit diminue et que les Canadiens soient dans une meilleure position pour rivaliser avec l'étranger, puisqu'il alloue au cours des 18 prochains mois des sommes importantes à l'amélioration de nos infrastructures. Voilà la position du gouvernement. Les habitants de la circonscription du député préféreraient qu'il s'intéresse davantage à la situation présente et cesse de spéculer sur la conjoncture dans sept ou huit ans d'ici.

M. McGrath: Madame le Président, je ne spécule pas. Je ne fais que reprendre la stratégie économique du gouvernement définie dans le budget que le ministre des Finances a déposé ici-même il y a quelques jours.

• (1120)

LE CHÔMAGE CHEZ LES JEUNES—ON DEMANDE LA DÉMISSION DU PREMIER MINISTRE

L'hon. James A. McGrath (Saint-Jean-Est): Je prie le premier ministre de se reporter à la page 42 du plan financier où figurent des projections jusqu'en 1987 de plus d'un million de chômeurs. Cela signifie que cinq ans après le Programme de relance économique du gouvernement, le nombre des sans-travail dépassera encore le million.

Le premier ministre sait qu'en période de relance économique, même si elle se fait au rythme tout à fait inacceptable que

prévoit le gouvernement, les jeunes sont les derniers à être embauchés et aux 600,000 jeunes qui chôment à l'heure actuelle vont bientôt se joindre 300,000 diplômés de nos universités et de l'enseignement postsecondaire. Ils n'ont aucun espoir de décrocher un emploi, car le budget n'offre rien de plus que la promesse de 27,000 nouveaux emplois pour eux cette année. Le premier ministre est-il d'avis—parce que les jeunes attendent une réponse—qu'un pays privilégié comme le nôtre n'a rien à offrir aux jeunes qui vont entrer dans la vie active, car si c'est ce qu'il pense, pourquoi, grand Dieu, ne démissionne-t-il pas?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Madame le Président, je ne crois pas que Dieu ait grand-chose à voir avec ma décision de démissionner et j'ignore pourquoi le député jure ainsi à la Chambre.

* * *

LA DÉFENSE NATIONALE

LE MOTIF DES MISES À PIED—L'EXPLICATION DU SYNDICAT

M. Howard Crosby (Halifax-Ouest): Madame le Président, ma question s'adresse au ministre de la Défense nationale, mais elle intéresse aussi le ministre de l'Emploi et de l'Immigration. Elle concerne leur programme commun de création d'emplois au ministère de la Défense nationale. A quelques reprises, madame le Président, ces deux ministres ont réfuté l'accusation selon laquelle le ministère de la Défense nationale aurait licencié 1,027 employés en vue d'en embaucher 3,000 nouveaux dans le cadre du programme RELAIS. Ils prétendent qu'il s'agit d'autres postes, mais le syndicat des fonctionnaires de ce ministère, notamment, affirme que, dans bien des cas, ce sont exactement les mêmes emplois.

Je voudrais bien savoir, comme tous les députés, d'ailleurs, qui dit la vérité. Est-ce le vice-président administratif du syndicat des fonctionnaires de la Défense nationale, selon qui on licencie des employés pour pouvoir en engager d'autres, sous prétexte de créer des emplois? Est-ce lui qui dit vrai, ou les ministres? Si le vice-président exécutif du syndicat de l'association des employés de la Défense nationale ne dit pas la vérité, le ministre aurait-il l'obligeance de tirer l'affaire au clair et de nous expliquer ce terrible malentendu dont sont victimes des centaines de fonctionnaires de l'État?

L'hon. J. Gilles Lamontagne (ministre de la Défense nationale): Madame le Président, il me semble avoir répondu hier à cette question à propos de la création d'emplois à mon ministère. Quant à l'affaire que signale le député, j'ai dit que le syndicat ne m'avait pas présenté d'instances au sujet d'un conflit découlant de l'embauche d'employés dans le cadre du programme RELAIS. Les employés en cause sont des contractuels dont les services n'auraient plus été requis quand même à un moment donné. Toutefois, s'il existe un conflit entre les deux programmes, je vais certainement étudier la question, car tel n'est certainement pas l'objet du programme RELAIS. A ma connaissance, il ne semble pas y avoir de problème pour l'instant. Si les représentants syndicaux ont des instances à me présenter, je vais les recevoir gentiment et j'étudierai leurs doléances avec beaucoup de sérieux.